

ÉCO-CENTRES : Pour toutes les informations, matières admissibles, *coûts*, etc.

<https://www.mrcbeaucecentre.ca/services-aux-citoyens/gestion-des-matieres-residuelles>

-184, 181^e Rue Beauceville, 481-774-5275

-1825, 95^e Rue Saint-Georges, 1-866-291-1280

-3878, boul. Frontenac E Thetford Mines, 1-866-488-2880

COMPOSTAGE :

Merci d'utiliser votre composteur domestique. Par ce geste, vous contribuez à diminuer la facture d'enfouissement des ordures qui s'est élevée à 19500\$ en 2022. De plus, des pénalités nous seront imposées si nous ne réduisons pas le nombre de tonnes enfouies au fil du temps. Votre participation est essentielle.

MERCI DE RECYCLER \$\$\$:

Même logique! Plus nous RECYCLONS, plus nous diminuons le tonnage envoyé à l'enfouissement.

 **RAPPEL POUR LES GROS REBUTS : Une SEULE date soit jeudi le 1^{er} juin 2023**

ADMISSIBLES : Vieux meubles, divans, tables, chaises, matelas, etc. Matériaux naturels comme des branches d'arbres et arbustes attachées et coupées en longueur maximum de 4 pieds, morceaux de tourbe et pierre dans un récipient non récupérable d'un maximum de 55 livres. Matériaux ferreux comme des appareils ménagers, tables et chaises de métal, bouts de fer, fournaies, réservoirs à eau, etc. UN OBJET MONSTRE ne doit pas peser plus de 225 livres et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube. Si deux hommes ne peuvent pas déplacer l'objet, il ne sera pas ramassé.

NON-ADMISSIBLES : Les pneus usés d'automobiles ou de camions. Les débris de construction. Les bonbonnes propane. Il faut déposer ces objets à l'Éco Centre. Si vous avez besoin d'information, n'hésitez pas. MERCI!

PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / FOSSE SEPTIQUE / PUIITS

Monsieur **Joël Fortier** agit à titre d'**inspecteur en environnement et en bâtiments** au service de notre municipalité. Pour toute demande de permis de construction ou rénovation, pour un puits ou une installation septique, veuillez communiquer avec lui à la MRC Robert Cliche aux coordonnées suivantes :
Tél. : (418) 774-9828 poste 223. Courriel : joel.fortier@beaucerc.com

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Pour les vidanges de fosses systématiques, la MRC communiquera avec les propriétaires visés la semaine précédente pour confirmer la date de la vidange. **VOUS DEVEZ DÉGAGER PARFAITEMENT VOTRE COUVERT DE FOSSE CAR LA VIDANGE NE SERA PAS EFFECTUÉE ET UNE PÉNALITÉ VOUS SERA FACTURÉE.**

Au besoin, vous pouvez communiquer au : (418) 774-9828 poste 223.

Rappel : La vidange pour une résidence est prévue aux deux ans et pour un chalet, aux quatre ans. Une somme est imputée à cet effet à votre compte de taxes annuellement.